



## UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires  
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle  
*Environnement et Dynamique des*



N° 007  
Décembre  
2022  
ISSN  
1859 - 5146



Presse Universitaire de Niamey



**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)**

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires  
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

LERTESS - AD

Revue scientifique thématique semestrielle

**E**nvironnement et **D**ynamique des **S**ociétés



**Photo de couverture:** Culture de la pastèque dans le sud de la commune de Magaria, Région de Zinder (Niger)  
M. WAZIRI M. Zaneidou, 2021

**MAQUETTE & PAO:** MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTSS/AD, UAM - Niamey

N° 007

ISSN



1859-5146

Décembre 2022

## Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
  - [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
    - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
    - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
  - [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
  - [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com).
  - [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
  - [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
  - [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.
- Exemples :
- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciaires à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
  - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
  - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
  - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bossou Sud). In: *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
  - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
  - [9]. Les cartes et les graphiques : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
  - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
  - [11]. Les tableaux et les figures : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.



**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)***Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***Revue scientifique thématique semestrielle****Environnement et Dynamique des Sociétés****DIRECTEURS DE PUBLICATION****Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima**Directeur Adjoint de publication** : Pr YAMBA Boubacar**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TCHAMIE T.K. Thiou, Université de Lomé (Togo) ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

**COMITE DE REDACTION****Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman**Rédacteur en chef Adjoint** : Dr DAMBO Lawali (MC)

**Membres** : Pr MOUNKAILA Harouna, Dr BODE Sambo (MC), Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou, Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha, Dr ALI Nouhou.

**Nota Bene** : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

**ADRESSE :***Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI****BP:** 418 Niamey - NIGER. **Email:** [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com)

© Copyright : Revue EDS, 2022

**COMITE DE LECTURE**

- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaibou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABBA Bachir, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. MAMADOU Ibrahim, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. NABE Bammoy, Université de Kara (Togo)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

## SOMMAIRE

|   |     |
|---|-----|
| <b>LA PRODUCTION DU MIEL NATUREL DANS LES FORETS COMMUNAUTAIRES : CAS DE LA FORET COMMUNAUTAIRE DES VILLAGES EBYENG-EDZUAMENIENE AU NORD-EST DU GABON</b> .....               | 8   |
| MABIKA Jérôme <sup>(1)</sup>  |     |
| <b>RESPONSABILITÉ ET IDENTITÉ À PARTIR DE LEVINAS : POUR UNE IDENTITÉ ÉTHIQUE</b> .....   | 25  |
| N'DOUA Kouassi Clément <sup>(1)</sup>   |     |
| <b>IMPACT DU COVID-19 SUR LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ET LE SECTEUR DE LA FINANCE INCLUSIVE EN AFRIQUE DE L'OUEST</b> .....  | 37  |
| TOURE Lassana <sup>(1)*</sup> et KIPOH MPELE Esther <sup>(2)</sup>  |     |
| <b>VALORISATION DES POTENTIALITES ECOTOURISTIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNE DES AGUEGUES AU BENIN</b> .....  | 54  |
| BOKO-HAYA Mèmèdé Angèle <sup>(1)*</sup> , ADISSODA Kokouvi Olive <sup>(2)</sup> , N'DAH Didier <sup>(3)</sup> et VISSIN Wilfrid Expédit <sup>(4)</sup>                        |     |
| <b>FACTEURS CLIMATIQUES ET INFECTIONS RESPIRATOIRES AIGUES (IRA) CHEZ LES ENFANTS DE 0 A 5 ANS DANS LA COMMUNE DU DASSA-ZOUME</b> .....                                       | 70  |
| BOKO Nouvêwa Patrice Maximilien <sup>(1)</sup>  |     |
| <b>GESTION DES EAUX USÉES DOMESTIQUES ET PLUVIALES DANS LA VILLE DE M'BATTO</b> .....   | 82  |
| KASSI KADJO Jean Claude <sup>(1)</sup>  |     |
| <b>ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DU SOUCHET (CYPERUS ESCULENTUS) A L'ECONOMIE DES MENAGES DANS LA COMMUNE RURALE DE TCHADOUA AU NIGER</b> .....                                  | 98  |
| MALAM BOUKAR Awa Krou <sup>(1)*</sup> , SOULEY Kabirou <sup>(2)</sup> , MAMAN ABARCHI Nazira <sup>(3)</sup> et YAMBA Boubacar <sup>(4)</sup>                                  |     |
| <b>AMENAGEMENT DES SITES TOURISTIQUES ET DEVELOPPEMENT LOCAL : LE CAS DE KORHOGO, UNE VILLE AU NORD DE COTE D'IVOIRE</b> .....  | 111 |
| KONATE Djibril <sup>(1)*</sup> , DAGNOGO Fousata <sup>(2)</sup> , FOFANA Lacina <sup>(3)</sup> et KAMENAN Desiré <sup>(4)</sup>   |     |
| <b>ETAT DU CADRE DE VIE ET NUISANCES SANITAIRES AU QUARTIER HOUPHOUET-BOIGNY (1) DANS LA VILLE DE SINFRA</b> .....  | 125 |
| TRAORE Drissa <sup>(1)</sup> , COULIBALY Moussa <sup>(2)*</sup> et TAMBOURA Sanata Timité <sup>(3)</sup>  |     |
| <b>ÊTRE LEFT BEHIND, LES PREMISSES D'UNE TRANSLOCALITE POUR LES EMIGRES DANS LE CORRIDOR BURKINA FASO - CÔTE D'IVOIRE</b> .....   | 140 |
| SANGLI Gabriel <sup>(1)*</sup> , OUATTARA Bakary <sup>(2)</sup> , OUEDRAOGO Souhoude <sup>(2)</sup> , DABIRE Bonayi Hubert <sup>(2)</sup> et AZIANU Komi Ameko <sup>(2)</sup> |     |
| <b>INSERTION DES DIPLOMES DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES FACE AU MARCHE DU TRAVAIL BENINOIS</b> .....  | 158 |
| DE CHACUS Sylvie <sup>(1)</sup>   |     |
| <b>LES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DES MIGRATIONS DE POPULATIONS DANS LA COMMUNE RURALE DE DEOULE (REGION DE TAHOUA)</b> .....  | 173 |
| ABDOURHIMOU Hassane <sup>(1)</sup>  |     |
| <b>DEPLACES INTERNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LES COMMUNAUTES D'ACCUEIL DANS LA PLAINE DE MAGA, EXTREME-NORD CAMEROUN</b> .....  | 183 |
| ABBA Adoum <sup>(1)*</sup> , KOSOUMNA LIBA'A Nathali <sup>(1)</sup> et CLARKSON MVO Wanie <sup>(2)</sup>  |     |

|   |            |
|---|------------|
| <b>CRISES ENVIRONNEMENTALES ET DYNAMIQUES DE LA FILIERE ARACHIDE AU SUD-OUEST DU BASSIN DE LA BENOUE (NORD –CAMEROUN).....</b>                                    | <b>194</b> |
| TCHOBWE Carlos <sup>(1)*</sup> , GANOTA Boniface <sup>(2)</sup> et LATOUROU GALAPNA Bienvenu <sup>(3)</sup>   |            |
| <b>EFFETS DE LA PERTURBATION DU SYSTEME D'IRRIGATION DE LA SEMRY DANS LES PERIMETRES RIZICOLES DE YAGOUA (MAYO-DANAY, EXTREME-NORD CAMEROUN) .....</b>            | <b>205</b> |
| ZILHOUBE Appolinaire <sup>(1)*</sup> , TOUNSOUKNA RAMLINA Valentin <sup>(1)</sup> et MBARTOING Pale <sup>(1)</sup>  |            |
| <b>VULNERABILITES SOCIALES DANS LES TERRITOIRES PERIURBAINS DE SAINT-LOUIS (SENEGAL).....</b>   | <b>219</b> |
| NAKOUYE Nicolas <sup>(1)</sup>  |            |
| <b>PRODUCTION DE L'HUILE DE NEEM (AZADIRACHTA INDICA) ET IMPACT SOCIOECONOMIQUE DANS LA VILLE DE MAROUA (EXTREME-NORD, CAMEROUN) .....</b>                        | <b>237</b> |
| KADAGABA GOLE Mika <sup>(1)*</sup> et KOSSOUMNA LIBA'A Natali <sup>(2)</sup>  |            |
| <b>DIASS (SENEGAL) : UNE COMMUNE EN MUTATION CAUSEE PAR L'EXPLOITATION DES CARRIERES A CIEL OUVERT. IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT, LA SANTE ET L'ECONOMIE .....</b> | <b>253</b> |
| FAYE Mor <sup>(1)</sup>   |            |
| <b>DISPARITÉS SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET VULNÉRABILITÉ PALUSTRE A CONAKRY .....</b>   | <b>268</b> |
| FOFANA Abdoulaye <sup>(1)*</sup> , OURA Kouadio Raphaël <sup>(2)</sup> et KONAN Kouassi Samuel <sup>(3)</sup>   |            |
| <b>CONTEXTUALISATION DE LA VIOLENCE DANS EVE DE SES DECOMBRES D'ANANDA DEVI .....</b>   | <b>282</b> |
| NADJIBEYE Parfait <sup>(1)*</sup> et KOYE Samedi <sup>(2)</sup>   |            |
| <b>ÊTRE MIGRANT ET ETRE PLUS PAUVRE : L'AFFAISSEMENT DES MIGRATIONS BURKINA FASO - CÔTE D'IVOIRE .....</b>  | <b>292</b> |
| MEDA Mouoboum Marc <sup>(1)*</sup> et TAPSOBA Tebkietta Alexandra <sup>(2)</sup>  |            |
| <b>LE LAC FITRI, UNE RESSOURCE AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET SOCIO-POLITIQUE DANS LE SAHEL TCHADIEN.....</b>  | <b>306</b> |
| HAIWANG Djaklessam <sup>(1)*</sup> , BODE Sambo <sup>(2)</sup> , IBRA Touré <sup>(3)</sup> , KOFFI Alinon <sup>(3)</sup> et KOUSSOU Mian Oudanang <sup>(4)</sup>  |            |
| <b>ANALYSE DES ACTIVITES AGRICOLES ET DE L'EVOLUTION DU COUVERT VEGETAL DANS LA SOUS-PREFECTURE DE DIEGONEFLA (CENTRE-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE) .....</b>        | <b>324</b> |
| AMOA Kouadio Désiré <sup>(1)*</sup> , ATTA Kouacou Jean-Marie <sup>(2)*</sup> et N'GUESSAN Kouassi Fulgence <sup>(3)</sup>  |            |
| <b>L'IDÉE DE CERTITUDE ET INCERTITUDE EN SCIENCE CHEZ EDGAR MORIN.....</b>  | <b>337</b> |
| AHAMADOU HAMAGE Issa <sup>(1)</sup>   |            |
| <b>AGADEF, ESPACE D'ATTENTE POUR LES MIGRANTS EN PARTANCE OU DE RETOUR DU MAGHREB ? .....</b>   | <b>353</b> |
| AYOUBA TINNI Bachirou <sup>(1)</sup>  |            |
| <b>HEUR ET MALHEUR DE LA MOBILISATION FISCALE, UNE ANALYSE DU RECOUVREMENT FISCAL LOCAL A PARTIR DE LA COMMUNE RURALE DE SOKORBE (NIGER).....</b>                 | <b>367</b> |
| OUMAROU Amadou <sup>(1)*</sup> et SOUMAILA SEYDOU Chaibou <sup>(2)</sup>  |            |
| <b>PERCEPTION DES PASTEURS ET AGROPASTEURS FACE AUX VARIABILITES CLIMATIQUES DANS LE NORD-KANEM (CENTRE-OUEST TCHAD) .....</b>                                    | <b>389</b> |
| ALI ABAKAR Ismael <sup>(1)*</sup> , YAMBA Boubacar <sup>(2)</sup> , PABAME Sougnabé <sup>(3)</sup>  |            |

## AGADEZ, ESPACE D'ATTENTE POUR LES MIGRANTS EN PARTANCE OU DE RETOUR DU MAGHREB ?

AYOUBA TINNI Bachirou<sup>(1)</sup>

(1) Chercheur au Groupe d'Etudes et de Recherche, Migrations, Espaces et Sociétés (GERMES)  
Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)  
Correspondant courriel : [bachirouayoubatinni@yahoo.fr](mailto:bachirouayoubatinni@yahoo.fr)

### Résumé

Située au Nord du Niger, la région d'Agadez est un espace de transit pour les migrants en partance ou de retour de l'Afrique du Nord (la Libye et l'Algérie) depuis plusieurs décennies. Le présent article examine l'attente des migrants dans cette ville dans un contexte de lutte contre la migration dite irrégulière. L'étude met en exergue le profil des migrants interrogés, les facteurs de l'attente et analyse les manifestations de l'attente ainsi que les lieux d'attente. La méthodologie utilisée combine enquête par questionnaire, entretiens qualitatifs et collecte des données secondaires. Les résultats relèvent que les migrants interrogés sont jeunes, avec un niveau d'instruction faible. Dans la majorité des cas l'Europe est la destination finale. Les facteurs de l'attente sont les tracasseries routières, l'absence de document de voyage et la répression de la migration dite irrégulière. L'attente se manifeste par un allongement du temps de séjour à Agadez, la vulnérabilité financière et des conditions de vie précaires. Les lieux d'attente sont les ghettos et les gares.

**Mots clés :** *Agadez, migration de transit, attente.*

### AGADEZ, WAITING SPACE FOR MIGRANTS LEAVING OR RETURNING FROM MAGHREB?

### Abstract

Located in the north of Niger, the Agadez region has been a transit area for migrants leaving or returning from North Africa (Libya and Algeria) for several decades. This article examines the expectations of migrants in this city in the context of the fight against so-called irregular migration. The study highlights the profile of the migrants interviewed, the factors of waiting and analyzes the manifestations of waiting as well as the places of waiting. The methodology used combines survey by questionnaire, qualitative interviews and collection of secondary data. The results show that the migrants interviewed are young, mostly from rural areas with a low level of education. In most cases Europe is the final destination. The factors of the wait are road hassles, the absence of a travel document and the repression of so-called irregular migration. The expectation manifests itself in longer stays in



Agadez, financial vulnerability and precarious living conditions. The places of waiting are the ghettos and the train stations.

**Keywords :** *Agadez, transit migration, waiting.*

## Introduction

Au Niger, la migration de transit a connu son essor au début des années 2000. Elle va se consolider à la suite de la chute du régime du Guide libyen, interlocuteur de l'Union européenne (UE) pour le contrôle des frontières de la Méditerranée centrale. Instable et sans État, la Libye n'arrive plus à accomplir cette tâche. C'est ainsi que l'UE se tourne vers le Niger pour contenir en amont les migrants dans ce pays, afin de limiter l'accès à la Libye et conséquemment aux côtes libyennes (F.Boyer et P. Chappart 2018, p 92 ; J. Brachet, 2018, p21 ; F. Boyer et all 2022, p104). Dans la foulée, la loi 2015-36 de lutte contre le trafic de migrants est votée et mise en application dans la région d'Agadez. A cela s'ajoutent plusieurs actions visant à bloquer les migrants dans cette ville. Ainsi, depuis 2016, commence à émerger une forme d'attente des migrants à Agadez. Il est donc utile d'analyser comment le contexte politique particulier d'Agadez a impacté les parcours des migrants ? Et comment il a participé à créer / accentuer les situations d'attente ?

L'attente est considérée « comme un paradigme pour penser les sociétés en déplacement, pour s'interroger sur la capacité des discours, des pratiques et des infrastructures de la mobilité à créer des arrêts aussi bien que du mouvement » (L.Vidal et A.Musset, 2015,p 20). C'est dans ce cadre théorique que nous allons analyser la situation des migrants à Agadez selon 4 axes. Le profil des migrants, les facteurs de l'attente, ses manifestations et les lieux d'attentes.

## 1. Méthodologie

Les données utilisées dans le cadre du présent article ont été recueillies selon une double approche. Une enquête quantitative dans la ville d'Agadez a permis d'administrer un questionnaire à 105 migrants en partance ou de retour de l'Afrique du Nord. L'outil de collecte est structuré autour de 120 questions organisées en 7 sections : portant sur les informations personnelles, le contexte de départ, le contexte du voyage, informations socioéconomiques sur les conditions à Agadez, genre et migration, informations sur le pays de destination visé et les perspectives. Cette démarche a été complétée par des entretiens qualitatifs avec des migrants et des acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration. Le guide d'entretien portait sur les facteurs de l'attente, les manifestations de l'attente ainsi que les lieux d'attente. Par-delà, des données secondaires ont été mobilisées. Cette approche mixte a permis de collecter des données fiables et complémentaires.

## 2. Résultats et discussion

### 2.1 Les profils des migrants ouest-africains coincés à Agadez

#### 2.1.1 Caractéristiques socio-démographiques

Sur un échantillon de 105 répondants, les résultats indiquent que 88,5 % sont de sexe masculin contre 10,4 % qui sont des femmes. L'âge moyen est de 26 ans. Ces chiffres cachent beaucoup de disparités. En effet, au cours de la collecte de données, il est ressorti que l'âge des migrants varie entre 18 et 27 ans. On note parmi eux la présence de mineurs, car 21 % des répondants ont moins de 18 ans à la date de notre passage. L'analyse du statut matrimonial des migrants révèle une large prédominance des célibataires (57,1%) contre 40,9 % de mariés et 0,9 % de divorcés. Là aussi les résultats croisés révèlent que cette prédominance s'explique par le poids des jeunes dans notre échantillon. Dans l'ensemble le profil des répondants met en exergue des jeunes, célibataires, ayant suivi un enseignement général, et originaires de l'Afrique de l'Ouest et centrale.

#### 2.1.2 Pays d'origine

Les répondants sont nés dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Nigéria se distinguent dans l'échantillon. À l'inverse, le Cameroun, la Guinée Bissau et la Gambie se trouvent moins représentés. Cette sous-représentation est à relativiser, et ne peut faire l'objet de généralisation par rapport au flux de migrants transitant par Agadez. Elle correspond juste aux migrants interrogés dans un contexte de répression de la migration dite irrégulière. Toutefois, on peut noter que la migration vers l'Afrique du Nord prend de l'ampleur dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et du centre dès le début des années 2000. *« L'accroissement du nombre de migrants s'est fait avec la diversification des pays de provenance. D'abord sahélienne, elle va s'étendre à toute l'Afrique de l'Ouest, pour devenir une migration africaine. 4/5 des migrants transitant par Agadez vont en Libye et le reste en Algérie. Le Nigéria fournit 45% des flux »* (A. Bensaâd, 2002, p45). Cela s'explique par la persistance de la crise dans certains pôles économiques traditionnels qui deviennent du jour au lendemain des pays de départ (Sénégal, Nigéria, Côte d'Ivoire).

L'analyse des zones de provenance montre que les ressortissants sénégalais et gambiens viennent du milieu rural alors que les Camerounais, Nigériens, Ivoiriens et Libériens proviennent en majorité du milieu urbain : Bénin City, Yaoundé, Douala, Abidjan, Freetown et Monrovia. Ce constat a été déjà fait dans certains pays sahéliens comme le confirment ces propos : « dans certains pays du Sahel (Mali, Mauritanie, Sénégal), massivement la jeunesse des villes vient rejoindre celle de contrées rurales au passé migratoire plus ancien dans un projet commun : partir au Nord. Jamais projet n'a rencontré autant de suffrages au sein d'une jeunesse tant

urbaine que rurale et nourri autant de rêves, de fantasmes et d'imaginaires. Bien que plus ou moins soutenus dans cette initiative par leurs familles et les parents déjà partis, la démarche d'émigrer n'en est pas moins discrète, parfois solitaire et secrète » (M. Timéra, 2001, p 40).

### 2.1.3 Destinations finales des migrants

S'agissant des destinations finales, la moitié des répondants veulent aller en Europe à travers la Méditerranée. Ainsi, 31,4 % ont choisi l'Italie, 8,6 % la France et moins de 5 % l'Allemagne. En fait, l'Italie est la porte d'entrée en Europe pour ceux qui y accèdent via les côtes libyennes. Ces candidats à l'immigration vers l'Europe, proviennent largement du milieu urbain, des pôles économiques comme le Nigéria, le Cameroun et la Côte d'Ivoire. Ils sont jeunes et instruits, leur rêve est d'aller en Europe. Certains ont des contacts le long de la route migratoire liant le Niger, l'Algérie, la Libye et même l'Europe.

À l'inverse, la Libye et l'Algérie sont mentionnées par la moitié des répondants comme destination finale. Il s'agit des Sénégalais et Gambiens qui n'ont pas les moyens pour financer un long voyage en Europe. Leurs objectifs sont de travailler en Afrique du Nord, d'avoir des ressources pour aider leur parent, de constituer un capital puis retourner au pays et monter une activité génératrice de revenus dans certains cas pour ne pas revenir en migration. La possibilité de trouver du travail est soulignée par 42,9 % des personnes interrogées pour choisir la destination, contre 13,3 % en vue de l'opportunité de trouver un club de football, alors que 19 % le motivent pour gagner plus d'argent.

Ces chiffres de manière relative révèlent à quel point l'eldorado européen persiste auprès des jeunes africains. La réussite du voisin, ou du cousin ayant construit une villa ou un immeuble constitue des facteurs déclencheurs du départ « *L'ambition personnelle est un moteur puissant qui conduit sur les routes nombre de jeunes africains et pas seulement les plus audacieux.* (S. Bredeloup, 2008, p 284). C'est donc un schéma où la réussite des uns déclenche le départ des autres. En outre, de nos jours, l'immense profit que génère l'industrie du football pousse les jeunes africains à vouloir aller en Europe à la recherche d'un club. Du Libéria à la Côte d'Ivoire en passant par le Sénégal, le Cameroun, le Nigéria et le Togo, le mythe de devenir le prochain Georges Weah, Samuel Eto'o fils, Didier Drogba, Emmanuel Adebayor, Mohamed Sallah ou Sadio Mané persiste toujours dans les facteurs motivant le départ.

## 2. 2. Les facteurs de l'attente des migrants

### 2.2.1 Tracasseries routières

La moitié des répondants (52,38 %) affirme avoir rencontré des difficultés financières durant le trajet. Celles-ci prennent la forme de l'incapacité à payer le transport pour continuer le voyage pour 33,33 % des répondants et pour 28,57 % de l'incapacité de payer les faux frais aux FDS ; 5,71 % ont été dépouillés de leur argent

par les forces de contrôle, contre près de 9 % qui disent qu'ils n'ont pas d'argent pour manger. On note que 34 % des difficultés financières relèvent des faux frais payés au cours des contrôles.

*« J'ai commencé à payer les frais de route au Mali, premier poste, 1.000 FCFA; deuxième poste 1.500 FCFA, troisième poste, 1000 FCFA, dernier poste, 5.000 FCFA. Au Burkina Faso, j'ai perdu beaucoup d'argent pour les frais de route. Je ne peux même pas compter le nombre de postes. Là-bas, on paye 15.000 à 20.000 FCFA à chaque poste. Le dernier poste au Burkina, on te met dans une chambre, on te demande de l'argent. Quand tu dis que tu n'en as pas, on te bastonne. Ce sont les policiers et les gendarmes. À l'avant dernier poste, on trouve de n'importe quoi. Si tu dis que tu n'as rien, on te fait entrer dans une chambre, on te déshabille pour voir si tu n'as pas caché l'argent. S'ils ne trouvent rien avec toi, ils te retiennent. Parfois le bus laisse même des gens là-bas. Ce n'est pas bon. Nous sommes tous des êtres humains. C'est la langue qui fait la différence. On rentre au Niger, au premier poste on paye 3.000 FCFA, au dernier poste, on paye 10.000 FCFA. Que tu aies carte ou passeport ou pas, tu dois payer le même tarif. Parfois la carte même ne sert à rien. Tu payes 3.000 FCFA pour le laisser-passé. Il y a un deuxième poste à Makalondi où tu dois payer 5.000 FCFA pour le laisser-passé. Là-bas où tout mon argent est terminé. Un copain m'a prêté une somme. » (Entretien, Nouhou migrant sénégalais, Agadez, février 2018).*

Les tracasseries routières participent au gonflement du budget des migrants. La difficulté avec les *faux frais* est qu'ils sont aléatoires et changeants comme le souligne Aziz, Ivoirien :

*« De San-Pedro à Yamoussoukro on a payé 5000 FCFA. De Yamoussoukro à Niamey jusqu'à Agadez, on a payé 60.000 FCFA avec vaccination. Mais en venant, sur la route, on a eu beaucoup de difficultés. Depuis Burkina, chaque poste de police, on paye 2000, 3000, 5000 FCFA jusqu'à la gendarmerie du Burkina 15000 FCFA, 15000 FCFA, 10000 FCFA, à la frontière du Niger, nous avons payé 10000 FCFA, là-bas. Niamey-Agadez, il y a des barrages de 5000-1000 FCFA. J'ai quitté Côte d'Ivoire avec 200 000 FCFA. Je me suis retrouvé ici avec 50000 FCFA à Agadez. J'étais obligé de faire appel à mon père. Je ne peux pas aller en Algérie avec 50000 FCFA ». (Entretien Aziz, migrant Ivoirien, Agadez, février 2018).*

Les migrants ne peuvent pas budgétiser les *faux frais* avec exactitude comme celui du transport. La conséquence qu'ils se retrouvent presque toujours en déprogrammation financière car ils doivent dépenser plus qu'ils n'ont prévu. Dans certains cas, ils ne peuvent ni payer leur transport ni se nourrir.

Ces deux témoignages de migrants ayant quitté le Sénégal et la Côte d'Ivoire illustrent le quotidien des passagers le long des routes qui relient les pays de l'UEMOA et/ou de la CEDEAO. Les ressortissants de ces espaces communautaires dont la libre circulation est la règle se trouvent piégés le long des routes. En effet, des fonctionnaires usent et abusent de leur position pour soutirer de l'argent à ces

passagers. Le fait le plus révoltant est que souvent ces faux frais dépassent largement les frais de transport réels que les citoyens doivent payer pour se rendre d'un point à un autre. Le Niger, le Mali et le Burkina Faso se révèlent être des pays où les forces de l'ordre prennent injustement de l'argent aux passagers, malgré la possession des documents de voyages. Le cas du Burkina Faso se distingue par le nombre de postes de contrôle mais aussi l'implication des gendarmes dans ces pratiques. Le pays des hommes intègres se particularise aussi par les montants exigés aux passagers (10 000 -20 000 FCFA par personne). Les témoignages soulignent des cas de violences verbales et physiques vis-à-vis des migrants. Ces faux frais constituent des facteurs de vulnérabilité des migrants puisqu'ils impactent leur budget de voyage. Pour certains répondants, les difficultés financières commencent au Niger et très marginalement au Burkina ou au Mali. Au Niger, pour l'essentiel, ces difficultés commencent à l'entrée de la ville d'Agadez où les migrants doivent payer à la police entre 5000 et 20 000 FCFA par personne pour accéder à la ville. Après plusieurs jours de voyage, les faux frais finissent par avoir raison des budgets prévisionnels des migrants. Ils sont contraints de prolonger leur séjour à Niamey ou à Agadez le temps d'un envoi du pays pour poursuivre le voyage. Si l'hypothétique envoi n'arrive pas, ils peuvent se rendre au centre de l'OIM pour un retour dit « volontaire ».

Cette « tracasserie routière » est l'une des raisons évoquées par les migrants pour ne pas voyager avec leur argent. Elle met à mal la libre circulation dans l'espace communautaire et l'ensemble des politiques d'intégration économique pour faciliter la mobilité humaine. Notons au passage qu'elle est un facteur de frustration des citoyens africains comme en témoignent ces propos d'Issaka migrant guinéen :

*« On crie Union Africaine, mais ce n'est pas par la bouche. Sur le terrain ce n'est pas pratiqué. Si un ressortissant d'un autre pays va en Guinée, on le considère comme un Guinéen. Si un Guinéen va dans un autre pays, on le considère comme citoyen de ce pays. On doit prendre l'exemple des États-Unis ou de l'Union Européenne. Parce que maintenant, il y a des gens qui disent, si je vois un Burkinabé ou un Nigérien ou Guinéen, ça va se passer mal entre nous. Ce n'est pas bon. ».* (Entretien Issaka, Agadez mai 2016).

Les migrants arrivent à Agadez financièrement affaiblis, avec aucune perspective de trouver de l'argent sur place ; ils doivent faire face à la « gourmandise » des acteurs entrant dans la chaîne du transport vers l'Afrique du Nord. Il s'agit de coxers, gérants de ghetto, passeurs. A Agadez, une nouvelle étape du parcours s'ouvre celle du transit et de l'attente. Sans aucune ressource, les migrants sollicitent des ressources additionnelles au pays pour pouvoir continuer le périple. Ceux qui sont restés au pays doivent se débrouiller pour le leur envoyer et cela peut prendre un



jour, des semaines ou des mois selon le cas. L'attente des fonds additionnels contribue donc à la mise en attente des migrants africains à Agadez.

### 2.2.2 La répression de la migration dite irrégulière

Une fois le fonds additionnel empoché, le migrant ayant, durant la période d'attente, identifié au préalable son passeur, verse l'argent nécessaire pour son voyage. Là s'ouvre, une autre étape de l'attente : celle du nombre de passagers (20 à 25 personnes) nécessaires pour entreprendre le voyage. Généralement cela ne prend que peu de jours : une semaine maximum même si cela peut se compliquer avec la répression en cours. Comme le soulignent ces propos d'Ismael, Gambien :

*« Je suis arrivé à Agadez le 28 Octobre. Le 5 novembre, j'ai payé 175.000fcfa frais de transport et 20000fcfa frais de route pour les policiers et douaniers. Tu fais une provision de denrées alimentaires pour 5.000fcfa et tu payes 2 bidons pour l'eau. En tout, j'ai dépensé 200.000fcfa. On a attendu un mois, le voyage n'a pas eu lieu. J'ai commencé à avoir des problèmes avec le coxer. Nous étions 6, ils nous ont mélangés avec trois autres foyers pour atteindre 25 personnes. Nous devons quitter lundi au crépuscule mais le chauffeur a dit qu'il faut attendre mardi car il y a beaucoup de policiers dans la ville. On a attendu jusqu'au vendredi, le départ n'a pas eu lieu. Le coxer s'est caché. On l'appelait mais il était injoignable. »* (Entretien Ismael, Agadez, février 2021).

Puis suit, la période de préparation du voyage dans un contexte de restriction de mobilité née de l'application de la loi 2015-36 avec pour corollaire l'essor du transport clandestin de migrants vers l'Afrique du Nord. Cette situation a conduit au prolongement du séjour des migrants à Agadez qui, de 3 jours à une époque récente, est passé à plusieurs semaines. Par-delà, les restrictions en cours ont rendu les migrants plus vulnérables, contraints de vivre dans la clandestinité, dans les ghettos, dans un état de promiscuité totale en attendant le départ. La criminalisation de la migration vers l'Afrique du Nord constitue un facteur de mise en attente des migrants à Agadez. Car ces derniers éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des transporteurs fiables en mesure de les conduire à destination du fait des arrestations et confiscations des véhicules opérées dans les rangs des transporteurs. Dans son document d'analyse, ARCI souligne que *« La criminalisation des migrants dans les pays de transit augmente au contraire le nombre de victimes, de personnes refoulées dans le désert, dans les pays d'origine, obligées d'emprunter des routes de plus en plus impraticables »* (ARCI, 2018, p12) Cette analyse se confirme au Niger.

La répression de la migration de transit a largement contribué à la « clandestinisation » de la migration vers l'Afrique du Nord d'une part et au blocage des migrants à Agadez d'autre part. Cette présence prolongée crée d'énormes difficultés à la ville d'Agadez en termes d'hygiène et d'assainissement et d'utilisation des services publics. Il est même dans certains cas à mettre en relation avec l'insécurité résiduelle que connaît la ville depuis l'application de cette loi qui

pour de nombreux acteurs est faite pour étouffer Agadez sur le plan économique vu son application partielle dans cette seule région du Niger.

### 2.2.3 L'absence de document de voyage : un autre facteur de blocage des migrants à Agadez

Pour les migrants ayant opté pour le retour dit volontaire de l'OIM, l'absence de document de voyage constitue aussi un facteur de blocage à Agadez. En effet, une fois enregistrés dans le centre, les migrants qui disposent de documents de voyage peuvent quitter pour Niamey même le lendemain si cela coïncide avec un départ, et continuer deux jours plus tard dans leur pays d'origine. En revanche, ceux qui ne disposent pas de document, l'OIM se met en contact avec les représentations diplomatiques au Niger du pays d'origine en vue qu'il le reconnaisse comme leur citoyen et qu'il autorise l'institution à le rapatrier. Une fois l'accord de principe acquis, le pays délivre des sauf-conduits qui permettent aux migrants en question d'effectuer le voyage. Cette procédure prend souvent du temps, un mois, souvent plus pour des pays comme le Cameroun, la Gambie et la Guinée Biseau qui n'ont pas de représentations diplomatiques au Niger. L'absence de document de voyage est donc un facteur de blocage des migrants (pour le retour), car l'établissement des pièces est un circuit long qui prend du temps, un à deux mois sinon plus. Pendant ce temps le migrant reste en attente à Agadez.

## 2.3. Les manifestations de l'attente

### 2.3.1 Temps de séjour migrants à Agadez prolongé

Les manifestations de l'attente / blocage des migrants à Agadez peuvent s'apprécier à travers la durée de leur séjour dans cette ville. Les résultats montrent que pour l'essentiel, les migrants restent moins d'une semaine à Agadez à la date à laquelle nous les avons interrogés. Mais à voir de plus près ces chiffres cachent des contrastes, car les données subissent le poids des migrants de retour de la Libye dans l'échantillon. En effet, ces derniers représentent au moins 1/5 de notre échantillon et nous les avons rencontrés à la douane où ils étaient 24 h après leur arrivée.

Une deuxième proportion (17%) de l'échantillon affirme avoir passé à Agadez moins de 15 jours. Or, à l'époque où il n'y avait pas de restriction sur la mobilité vers l'Afrique du Nord les migrants s'arrangeaient pour débarquer à Agadez le vendredi ou le samedi et utilisaient le weekend pour se préparer. Le lundi matin, ils récupèrent leur argent à la banque et payent le transporteur pour quitter la ville l'après-midi. Ils font donc tout pour minimiser la durée du transit à Agadez afin de réduire leurs dépenses d'hébergement, restauration et nourriture. Depuis l'application de la loi 2015-36, la durée de séjour à Agadez varie de 15 jours à un mois pour plus de 30 % des migrants interrogés. Cette situation s'est imposée aux

migrants et elle ne dépend ni de leur bon vouloir et ni de celui des passeurs. Migrants et passeurs sont victimes de l'externalisation des politiques migratoires dont l'une des conséquences directes est le blocage des migrants à Agadez. Près de 24 % des répondants affirment vivre à Agadez depuis moins de 6 mois, tout en gardant toujours l'espoir de continuer l'aventure vers l'Afrique du Nord ou de retourner dans leur pays selon le cas.

La moitié des répondants (51 %) affirment avoir investi dans le voyage entre 90 000 et 270 000 FCFA, en moyenne 225 864 FCFA. Ce sont donc des sommes importantes que les migrants mobilisent dans ce voyage pour arriver à Agadez. Ils ne peuvent en aucun cas choisir de rester dans cette ville si ce n'est dû aux contraintes externes. C'est pourquoi certains migrants estiment que le Niger ne joue pas franc jeu, car les autorités les laissent venir jusqu'à Agadez avant de vouloir les refouler. Or, à ce moment-là beaucoup ont perdu de leurs ressources financières. Pour eux, le Niger gagnerait beaucoup plus en leur refusant l'accès à son territoire plutôt que de les laisser traverser jusqu'à Agadez pour finir par les bloquer.

*« Il fallait trouver d'autres moyens que de dépouiller les gens, parce qu'avant que tu n'arrives là-bas, tu es psychologiquement touché car tu es spolié, taxé en route. Tu n'as rien et quand tu retournes il faut d'abord payer les dettes que tu as contractées avant de quitter et ensuite lancer une nouvelle vie. Il faut accentuer le contrôle au niveau des frontières nigériennes. Vaut mieux me faire retourner depuis le Nigéria que de me laisser trop dépenser, venir jusqu'ici puis me faire retourner » (Entretien Serge, camerounais, Agadez, novembre 2017).*

### 2.3.2 La vulnérabilité financière des répondants : une manifestation de l'attente

La vulnérabilité financière des migrants accentue davantage leur blocage à Agadez. En effet, près de 68 % des répondants affirment qu'ils n'ont pas suffisamment d'argent pour continuer le voyage. Ils ont dépensé leur argent à travers les faux frais payés le long de la route migratoire et pendant le séjour forcé à Agadez. Ils n'ont donc pas de perspectives immédiates pour s'offrir le luxe d'un voyage vers l'Afrique du Nord. C'est pourquoi nombre d'entre eux (20 %) en l'absence de perspectives s'orientent vers l'OIM, pour bénéficier de l'hébergement, de la restauration, la sécurité et in fine du retour volontaire quand les conditions dans les ghettos ne sont plus tenables, ou quand le dispositif de restriction de mobilité mis en place par l'État et ses partenaires arrive à avoir raison du migrant qui finit par abdiquer :

*« Nous sortons chaque jour sauf le dimanche pour aller dans les ghettos pour faire des discussions avec les migrants. Ce n'est pas là [qu'on va dire] nous sommes là pour vous faire retourner chez vous, on parle de protection, de la détresse dans le désert, du fait d'être bloqué dans la ville. On a des outils adaptés, par exemple un album photos, à partir de photos que les migrants ont partagé avec nous sur les atrocités de la Libye, des atrocités sur la route, des*

*bandits. On montre aussi un film qu'on montre dans le ghetto. On a aussi la BD Rêves et enfer. On a une carte qu'on donne dans les ghettos. » (Entretien OIM, Agadez, avril 2019)*

Les plus déterminés (20 %) disent attendre un transfert d'argent du pays afin de pouvoir financer la poursuite de leur voyage. Pour ces migrants, « *la durée de l'attente se confond avec celle de la quête d'argent* » (H. Mounkaila, 2010, p 47). Cependant, 18 % des répondants comptent travailler sur place à Agadez pour chercher les ressources nécessaires. Mais quel travail une ville comme Agadez peut-elle offrir dans un contexte de fermeture de la mine d'or du Djado et de la mine d'uranium où les jeunes vivent les affres du chômage et les effets néfastes de la répression de la migration de transit ? Seule une faible proportion (28 %) dispose de ressources pour continuer le voyage. Quel que soit le cas, 88, 5% des répondants affirment qu'ils ne travaillent pas à Agadez. Généralement, les femmes arrivent à trouver du travail dans les bars et restaurants. Pour les hommes, c'est surtout dans le domaine de la construction qu'ils sont employés comme maçon ou manœuvre.

**2.3.3 Les conditions de vie précaires : une autre dimension du blocage**  
Par rapport aux conditions de vie à Agadez, 42 % des répondants estiment qu'elles sont difficiles. Ce groupe est largement constitué de migrants ouest-africains en partance ou de retour de l'Afrique du Nord rencontrés dans les gares, les ghettos, à la douane ou encore au centre de transit de l'OIM. Ils jugent la vie à Agadez difficile pour des raisons diverses : hébergement précaire, nourriture inadaptée et de mauvaise qualité, promiscuité dans les ghettos, vie dans la clandestinité, absence de ressources et d'activités et surtout le mirage qu'est devenu le voyage vers l'Afrique du Nord. Plus les migrants s'approchent, plus la destination s'éloigne. Ces difficultés ressortent à travers les propos d'Achille, ressortissant libérien : c'est « *très difficile, on ne sort pas de la maison de peur d'être raflé par la police, on a des difficultés pour assurer la nourriture, on mange une fois par jour, on se lave une fois chaque 3 jours, on est victime de vol, on a peur d'être rapatrié, économiquement dur tout est à payer* » (Entretien Achille, migrant Libérien, Agadez, Février 2018).

Ces difficultés sont à mettre au compte des politiques restrictives de mobilité dont la mise à œuvre se fait à Agadez. Dans ce cadre, la police opère des descentes dans les ghettos. Ainsi, les migrants sont mis en garde à vue au commissariat avant de se voir proposer le retour volontaire assisté. Dans l'échantillon, 16 % indiquent qu'ils se « débrouillent ». À ce niveau l'expression « se débrouiller » révèle qu'ils ne sont pas contents, mais qu'ils acceptent cependant leurs conditions de vie.

## 2.4. Les lieux d'attente

### 2.4.1 Attendre dans les ghettos

Les migrants qui jadis bénéficiaient des conditions de séjour plus au moins légales se retrouvent dans la clandestinité. Les ghettos, leurs espaces d'accueil classiques

sont déclarés illégaux par la loi. Les propriétaires sont traqués et mis à la disposition de la justice. Dans ce climat, les ghettos se ferment en lien avec les arrestations ou la peur des propriétaires d'être arrêtés. Ceux qui continuent d'exercer cette activité sont contraints de changer de stratégie. Ils déménagent du centre-ville vers la périphérie moins animée où ils peuvent travailler dans la discrétion. Dans ce cas, ce sont en général des maisons sans voisinage qui sont choisies ou des chantiers inachevés. Certains passeurs hébergent les migrants dans les familles avec obligation d'être discrets car cela permet de brouiller les pistes pour la police.

Quelle que soit la variante, notons que l'application de la loi 2015-36 a rendu les conditions de séjour et de transport des migrants vers l'Afrique du Nord très précaires. En effet, leur séjour à Agadez se fait dans la clandestinité pour échapper à la police. Ils sont donc contraints de vivre des jours et des jours dans des maisons fermées. Leur liberté de mouvement se trouvent violées. Seul le plus ancien résident du ghetto ou le responsable lui-même peuvent entrer et sortir. Ils collectent les achats des pensionnaires et les exécutent une fois en ville. En interne, ils organisent la restauration quotidienne. Là aussi, les trois repas ne sont pas assurés. Les migrants doivent se contenter d'un repas le soir et manger le reste le lendemain comme petit déjeuner, en cas de reste. Or, avant la répression en cours, la liberté de mouvements des migrants leur permettait d'aller au marché faire leurs propres achats, dans les banques pour retirer de l'argent transféré, de travailler sur les chantiers pour se faire une nouvelle santé financière sans être suivis par la police, ce qui réduisait considérablement leur vulnérabilité économique, sanitaire et sécuritaire.

L'enfermement dans les ghettos réduit les offres de transport vers l'Afrique du Nord, ils n'ont plus la possibilité de choisir leur transporteur en fonction de sa fiabilité et de son coût. Un transporteur leur est imposé car ils sont enfermés dans les ghettos avec peu de contact avec le monde extérieur. Ils ne peuvent donc pas mettre à profit leurs réseaux ou celui de leurs colocataires pour choisir un bon transporteur et négocier le prix. De surcroît, la répression a fait grimper le montant à payer d'Agadez à AIGatroun de 100 000 FCFA à 300 000 FCFA voire plus entre août 2016 et décembre 2017.

#### 2.4.2 Recourir au retour volontaire assisté

Bâti sur un espace de plus de 6 ha, le centre de transit de l'OIM à Agadez est devenu un passage obligé pour de nombreux migrants africains. Ces personnes pour la plupart rejoignaient la ville dans l'intention de continuer en Afrique du Nord. En ce printemps 2017, les entretiens avec 30 migrants au centre de transit de l'OIM montrent que pour l'essentiel ils n'ont pas de bonnes informations sur le contexte migratoire de la région marqué par une répression de la migration dite irrégulière.



Cela s'explique en partie par le fait que les informations qu'ils possèdent proviennent de leurs compatriotes et amis qui ont réussi la traversée et se retrouvent au Maghreb ou en Europe. Leurs informations ne sont donc plus d'actualité compte tenu de l'application récente de la loi à partir de septembre 2016. Ce n'est qu'une fois à Agadez qu'ils découvrent la réalité comme l'illustrent les propos d'Abdallah, migrant sénégalais : *« je vais retourner parce que les informations que j'ai reçues des gens qui sont revenus de la Libye ou de l'Algérie ne sont pas bonnes. Parce que d'après eux ; tu payes ton argent, arrivé à la Libye, on t'enferme, on te frappe. Et puis encore en Libye, comme il n'y a pas de président, il n'y a pas de loi, c'est le désordre total. C'est arrivé ici que j'ai su qu'il n'y a pas de président en Libye. »*

A partir d'août et septembre 2016, les forces de défense et de sécurité, la justice, la chefferie traditionnelle, les autorités locales se sont engagées de manière coordonnée en vue de combattre le transport dit irrégulier de migrants vers l'Afrique du Nord en application de la loi 2015-36.

Dans cette dynamique, des acteurs se sont vus confisqués leurs véhicules et d'autres mis sous mandat de dépôt.

Dans ce contexte marqué par la répression de la migration en direction de l'Afrique du Nord l'Organisation Internationale pour les Migrations met en œuvre avec l'appui de l'UE, un projet de « retour volontaire assisté » des migrants. Elle dispose d'un centre de transit d'une capacité de plus de 1000 places. Ce centre constitue l'un des espaces d'attente des migrants à Agadez. En l'absence de perspective, les migrants se tournent vers l'OIM pour s'inscrire sur la liste des candidats au retour volontaire assisté (RVA). Le RVA est un mécanisme « visant à faire partir les demandeurs d'asile déboutés et les immigrés clandestins en les faisant retourner dans leurs pays d'origine. Ce type d'initiatives, qui a débuté en Allemagne en 1970, a été largement développé (en nombre et en portée) par l'OIM au fil des années. En 2004, l'organisation a mené vingt programmes de RVA, poussant ainsi au départ des migrants dans dix-huit pays européens. » (R. Andrijasevic, W. Walters, 2011, p17). C'est donc cette expertise d'isolement et d'éloignements des migrants loin des frontières européennes que l'OIM met en œuvre au Niger avec le soutien financier de l'Europe. L'analyse du profil des occupants du centre indique la présence de migrants ayant tenté la traversée du Sahara. Abandonnés en plein voyage par les passeurs à la suite de panne mécanique ou de la rencontre avec la patrouille des FDS, ils sont par la suite convoyés à Agadez où ils doivent choisir entre le « retour volontaire » de l'OIM ou l'auto-prise en charge. Les informations reçues des migrants de retour de la

Libye dissuadent également certains d'y aller comme l'indiquent ces propos de Claude, Camerounais : « Les migrants qui vont vers la Libye disent qu'aller là-bas c'est se sacrifier la vie car c'est mourir dans le désert ou se faire emprisonner. Ils disent qu'arriver en Libye, même si on pense que ça va, le chauffeur qui vous a amenés, est attrapé, tapé, emprisonné et taxé par des bandits. Après t'avoir bastonné, on te remet le téléphone pour que tu appelles ton parent. Ils vont te dire la somme que tu vas lui dire d'envoyer sinon tu vas mourir en prison. Beaucoup de gens ont vécu cette situation. ».

Le second groupe qu'on retrouve à l'OIM c'est celui des migrants internationaux refoulés d'Algérie. Ils sont de deux types : les « refoulés piétons » et les « refoulés officiels ». Les premiers arrivent à pied à Assamaka généralement le vendredi et sont automatiquement pris en charge par l'OIM qui a fait construire un hangar à Assamaka pour la circonstance. Elle met également à la disposition des « piétons » des véhicules pour les amener à Arlit dans son centre de transit pour les mettre dans le circuit du retour volontaire. C'est d'Arilit qu'ils rejoignent ensuite le centre d'Agadez. Les retournés officiels eux sont transportés d'Algérie jusqu'à Agadez par des véhicules algériens. Les non Nigériens sont triés pour être mis dans le circuit du retour dit volontaire et rejoignent le centre OIM d'Agadez. Parmi eux on note des migrants de retour de la Libye ou de l'Algérie qui faute de moyens s'inscrivent dans ce programme.

## Conclusion

En définitive le présent article éclaire sur le profil des migrants africains en attentes dans la ville d'Agadez au Niger. Ils sont jeunes, célibataires, instruits de l'enseignement général en majorité originaires de l'Afrique de l'Ouest et centrale. Certains veulent aller travailler en Afrique du Nord tandis qu'une autre partie envisage l'Europe. Ces personnes en mobilité se trouvent, malgré elles, en attente à cause des tracasseries routières avec pour corollaire les faux frais à payer, l'attente des fonds additionnels, l'absence de documents d'identité mais surtout la lutte contre la migration irrégulière. L'attente se manifeste par un allongement du temps de séjour à Agadez, la vulnérabilité financière et des conditions de vie précaires. Les lieux d'attente sont les ghettos, les gares et le centre de transit de l'OIM.

## Bibliographie

Andrijasevic R., Walters W., 2011, « L'Organisation internationale pour les migrations et le gouvernement international des frontières », Cultures & Conflits, 84, pp. 13- 43.

- Associazione ricreativa culturale italiana, 2018, *La relation dangereuse entre migration, développement et sécurité pour externaliser les frontières en Afrique. Le cas du Soudan, du Niger et de la Tunisie*, ARCI, document d'analyse, 20p.
- Bensaâd A., 2002, « La grande migration africaine à travers le Sahara. » In: *Méditerranée*, tome 99, *Le sahara, cette «autre Méditerranée»* (Fernand Braudel) sous la direction de Marc Côte . pp. 41-52.
- Boyer F., Ayouba Tinni B. et mounkaila H., 2020, « L'externalisation des politiques migratoires au Niger : une action publique opportuniste ? », in Deridder M, Pelckmans L (éd), *Perspectives ouest africaines sur les politiques migratoires et sécuritaires européennes*, *Anthropologie et développement* N°51/2020, pp-103-119.
- Boyer F. et Chappart P., 2018 « Les frontières européennes au Niger », *Vacarme*, n 83, pp. 92-98.
- Brachet J., 2018 « Manufacturing Smugglers: From Irregular to Clandestine Mobility in the Sahara », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n° 676(1), pp. 16-35.
- Bredeloup S., 2008 « L'aventurier, une figure de la migration africaine, *Cahiers internationaux de sociologie*, 125, 281-306. <https://doi.org/10.3917/cis.125.0281>L. Vidal et Musset A., 2015 « L'attente comme état de la mobilité. In Vidal, L., & Musset, A. (Eds.), *Les territoires de l'attente : Migrations et mobilités dans les Amériques (XIXe-XXIe siècle)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. doi :10.4000/books.pur.41871
- Mounkaila H. 2010, « Circulations transsahariennes et vie de transit à Agadez (Niger) », in M. Zongo, *Les enjeux autour de la diaspora Burkinabé*. Burkinabé à l'étranger, étrangers au Burkina, Paris, L'Harmattan, pp. 45-76.
- Rutvica A., Walters W., 2011, « L'Organisation internationale pour les migrations et le gouvernement international des frontières », *Cultures & Conflits*, 84, pp. 13- 43.
- Timera M. 2001 « Les migrations des jeunes sahéliens : affirmation de soi et émancipation », *Autrepart*, n 18, pp. 37-49